

Projet d'analyse et de modélisation

Groupe 50

Vendredi, de 18h00 à 21h00 SH-2140 (cours)

Responsable(s) du cours

Nom du coordonnateur : MILI, Hafedh**Nom de l'enseignant :** MILI, Hafedh**Local :** PK-4340**Téléphone :** (514) 987-3000 #3943**Disponibilité :** Vendredi à partir de 14 h**Courriel :** mili.hafedh@uqam.ca**Site Web :** www.info.uqam.ca/Members/mili_h

Description du cours

Intégrer les connaissances théoriques acquises en analyse et modélisation par la réalisation, en groupe, d'un travail important. Acquérir une expérience pratique de mise en oeuvre d'une méthode formelle utilisée en industrie. Planification, réalisation et documentation formelle d'un projet de système d'information. Apprentissage étape par étape et utilisation d'une méthodologie de développement employée dans l'industrie pour procéder à l'analyse et la conception de systèmes. Pratique des méthodes courantes de travail en génie logiciel: présentations, révisions structurées, etc.

Préalables académiques :

INF5151 Génie logiciel: analyse et modélisation

Objectifs du cours

- Intégrer les connaissances théoriques acquises en analyse et modélisation par la réalisation, en groupe, d'un travail d'envergure.
- Acquérir une expérience pratique de mise en oeuvre d'une méthodologie.
- Réalisation et documentation d'un projet de système d'information.
- Apprentissage étape par étape et utilisation d'une méthodologie pour procéder à l'analyse et à la conception de systèmes.
- Pratique des méthodes courantes de travail en génie logiciel : présentations, révisions, etc.

Contenu du cours

Voir le site web du cours

Formules pédagogiques

Le cours sera constitué de six à sept cours "réguliers" (toute la classe) et de n rencontres de travail avec une équipe à la fois, à la demande du/de la responsable de l'équipe.

A) Les cours "réguliers" consisteront en :

- Le premier cours : une description des objectifs du cours, et un début de rappel d'analyse
- Le deuxième cours : consistera en la présentation du gabarit du premier livrable (« concept of operations »), la présentation de chaque équipe avec une esquisse générale de son projet, et fin du rappel d'analyse
- Au besoin, un troisième cours pour finaliser le rappel d'analyse.

B) Présentations formelles. Trois présentations sont prévues: 1) présentation du concept (9 février), et 2) présentation du SEL (22 mars), et 3) présentation du travail final (26 avril).

Notez que:

- Les rencontres « sur demande » se feront soit à l'heure habituelle du cours soit à une heure convenue entre les membres de l'équipe et le professeur,
- Le/la responsable de l'équipe est responsable des interactions « administratives » avec l'enseignant,
- Les équipes seront composées de trois étudiant(e)s. Pour moins, obtenir l'approbation du professeur (notez que la quantité de travail ne sera pas ajustée en conséquence)
- La revue de SEL sera un travail individuel. On vous fournira une grille d'analyse, et des extraits de SEL à critiquer (les mêmes pour tout le monde).

Modalités d'évaluation

L'évaluation sera fondée sur :

Item	Pondération
Projet	70%
ConOps	15%
SEL	27.5%
Prototype	27.5%
Revue de SEL	20%
Participation aux rencontres en classe	10%

Il arrive que la chicane prenne dans une équipe, et que les membres veuillent se dissocier. Cela est possible, sous certaines conditions : dans une équipe de trois, deux membres d'une équipe peuvent choisir de se dissocier d'un(e) troisième membre pour un livrable donné, pas plus tard qu'à mi-échéance pour le livrable en question, auquel cas la personne qui se retire pourra produire son propre livrable en continuant le même projet, ou un autre, ou en s'adjoignant à une autre équipe de deux.

Pour réussir le cours il faut avoir au moins 60 % sur la partie réalisée en équipe [Projet: ConOps, SEL, prototype], et au moins 60% sur la partie individuelle [revue de SEL, participation aux rencontres en classe].

Les règlements concernant le plagiat seront strictement appliqués. Pour plus de renseignements, consultez le site suivant : <http://www.sciences.uqam.ca/etudiants/integrite-academique.html>

L'autorisation de reprendre un examen en cas d'absence est de caractère exceptionnel. Pour obtenir un tel privilège, l'étudiant-e doit avoir des motifs sérieux et bien justifiés.

Il est de la responsabilité de l'étudiant-e de ne pas s'inscrire à des cours qui sont en conflit d'horaire, tant en ce qui concerne les séances de cours ou d'exercices que les examens. **De tels conflits d'horaire ne constituent pas un motif justifiant une demande d'examen de reprise.**

Dans le cas d'une absence pour raison médicale, l'étudiant-e doit joindre un certificat médical original et signé par le médecin décrivant la raison de l'absence à l'examen. Les dates d'invalidité doivent être clairement indiquées sur le certificat. Une vérification de la validité du certificat pourrait être faite. Dans le cas d'une absence pour une raison non médicale, l'étudiant-e doit fournir les documents originaux expliquant et justifiant l'absence à l'examen – par exemple, lettre de la Cour en cas de participation à un jury, copie du certificat de décès en cas de décès d'un proche, etc. Toute demande incomplète sera refusée. Si la direction du programme d'études de l'étudiant-e constate qu'un étudiant a un comportement récurrent d'absence aux examens, l'étudiant-e peut se voir refuser une reprise d'examen.

L'étudiant-e absent-e lors d'un examen doit, dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la date de l'examen, présenter une demande de reprise en utilisant le formulaire prévu, disponible sur le site Web du département à l'adresse suivante : <http://info.uqam.ca/politiques/>

L'étudiant-e doit déposer le formulaire dûment complété au secrétariat de la direction de son programme d'études : PK-3150 pour les programmes de premier cycle, PK-4150 pour les programmes de cycles supérieurs. Pour plus de détails sur la politique d'absence aux examens du Département d'informatique, consultez le site web suivant : <http://info.uqam.ca/politiques>

Calendrier détaillé du cours

Date	Contenu du cours	Échéance/livrable
6 septembre	Présentation du cours, début révision analyse	
13 septembre	Révision analyse (suite et fin); constitution des équipes, présentation verbale des sujets. Explications sur le document de présentation du concept (ConOps)	Composition des équipes; Titres des projets
20 septembre	Consultations	
27 septembre	Consultations	
4 octobre	Présentations orales du concept (30 minutes par équipe)	Remise du ConOps
11 octobre	Explications sur le SEL et la critique de SEL	
18 octobre	Consultations	
25 octobre	Critique de SEL en classe	Remise des critiques de SEL
1 novembre	Consultations	
8 novembre	Présentations du SEL (30 minutes par équipe)	Remise du SEL
15 novembre	Consultations	
22 novembre	Consultations	
29 novembre	Consultations	
6 décembre	Consultations	
13 décembre	Présentations orales des travaux finaux (30 minutes par équipe)	Remise des travaux finaux

Intégrité académique

PLAGIAT Règlement no 18 sur les infractions de nature académique. (extraits)

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en la faisant passer pour sien ou sans indication de référence;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant;
- l'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche;
- Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18.

Les règlements concernant le plagiat seront strictement appliqués. Pour plus de renseignements, veuillez consulter les sites suivants : <http://www.sciences.uqam.ca/etudiants/integrite-academique.html> et <http://www.bibliotheques.uqam.ca/recherche/plagiat/index.html>

Matériel requis

La bibliographie pour ce cours correspond à celle du cours INF5151, et aux notes fournies par le professeur.